EMS est active dans les domaines des matières polymères, de la chimie fine et de l'engineering est couronné de succès au niveau mondial, grâce à sa focalisation sur le leadership du marché dans des produits niche à haut revenus.

EMS a généré en 1999 un chiffre d'affaires consolidé de 1'087 mio., un bénéfice avant intérêts et taxes (EBIT) de CHF 199 mio. et un bénéfice net de CHF 210 mios avec 2'713 collaborateurs (dont 1'866 en Suisse). Le capital propre s'élève à 42.6% du total du bilan.

Il est compté avec une augmentation du chiffre d'affaires pour l'année 2000 et avec un bénéfice opérationnel au moins équivalent à l'année précédente.

Identité des actionnaires ou groupes d'actionnaires qui disposent de plus de 5% des droits de vote ainsi que le pourcentage de leur participation et des actionnaires qui dominent directement ou indirectement EMS.

Au 28 novembre 2000, les actionnaires et groupe d'actionnaires suivants détenaient plus de 5% des droits de vote de EMS:

• Christoph Blocher, Herrliberg avec 83.29% des droits de vote et 64.65% du capital, agissant de concert avec Emesta Holding AG, Zug, société qu'il domine.

Le Conseil d'administration de EMS n'a pas connaissance d'une autre représentation d'une participation importante dans EMS.

Rapport annuel

Le dernier rapport annuel (Rapport annuel 1999/2000) et le dernier rapport sur les derniers huit mois peuvent être obtenus sans frais auprès de l'administration de la société, Kugelgasse 22, CH-8708 Männedorf (téléphone 01/921 00 00, téléfax 01/921 00 01). De plus amples informations sont disponibles sur la page web à l'adresse «http://www.ems-group.com».

Personnes agissant de concert

Les personnes suivantes agissent de concert avec EMS dans le cadre de l'offre d'acquisition:

- Toutes les autres sociétés qu'elle contrôle
- Emesta Holding AG, Zug
- Christoph Blocher, Herrliberg

2. Achat et vente d'actions nominatives Axantis

Durant les derniers douze mois, c'est-à-dire entre le 1er décembre 1999 et le 1er décembre 2000, EMS et les sociétés qu'elle contrôle et les personnes agissant de concert avec EMS ont acquis en bourse et hors bourse 427'532 actions nominatives Axantis. Le prix le plus élevé payé était de CHF 327 par action nominative. Durant cette période, aucune option ou droit de conversion permettant d'acquérir des actions Axantis n'a été acheté ou vendu en bourse.

3. Participation de EMS dans Axantis

Le capital-actions de Axantis est de CHF 34'560'000 et est divisé en:

- 1'728'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20 chacune (au 1er décembre 2000, Axantis détenait avec ses sociétés-filles 140'028 actions nominatives propres);
- Un capital conditionnel de CHF 1'040'000 permettant l'émission d'au maximum 52'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20 chacune en faveur des employés de Axantis ou de ses sociétés-filles dans le cadre d'un ou de plusieurs plans de participation.

EMS, les sociétés qu'elle contrôle et les personnes agissant de concert avec elle détiennent au 1er décembre 2000 au total 427'532 actions nominatives Axantis qui correspond à 24.73% des droits de vote.

L'offre d'acquisition porte sur toutes les actions nominatives en mains du public et se calcule comme suit:

Nombre d'actions nominatives Axantis en circulation 1'728'000 • Nombre d'actions en possession de EMS et des personnes agissant de concert avec elle, au 1er décembre 2000 • Nombre d'actions propres de Axantis au 1er décembre 2000

Nombre d'actions nominatives Axantis en mains du public

1'160'620

427'352

140'028

C. Financement

Le financement de l'offre d'acquisition résulte des moyens liquides à disposition de EMS.

D. Informations sur Axantis

Les intentions de EMS concernant Axantis

Après le rachat, EMS envisage que Axantis sera gérée de façon autonome au sein de la division Matériaux polymères en tant que division autonome supplémentaire et qu'elle développe son domaine d'activité. Dans la perspective actuelle, la stratégie adoptée par Axantis devrait probablement être poursuivie et les connaissances en marketing dont dispose EMS être utilisées au profit de Axantis. EMS envisage notamment d'utiliser les moyen liquides librement disponibles de Axantis dans le cadre de la stratégie de EMS. Après le rachat, Axantis sera la onzième division autonome du groupe EMS et sera gérée dans le cadre du segment Matériaux polymères. A l'heure actuelle, EMS n'a pas encore décidé du maintien de la cotation des actions nominatives Axantis au SWX Swiss Exchange. Nous renvoyons par ailleurs aux informations de fond de la présente offre d'acquisition.

Conventions entre EMS et Axantis, ses organes et actionnaires

EMS, les sociétés qu'elle contrôle et les personnes agissant de concert avec elle n'ont conclu aucun accord, que ce soit avec des organes ou des actionnaires de Axantis.

Informations confidentielles

EMS confirme que ni elle-même, ni les personnes agissant de concert avec elle, ont reçu directement ou indirectement de Axantis, des sociétés qu'elle contrôle et des personnes agissant de concert avec elle, d'informations confidentielles sur Axantis qui pourraient considérablement influencer la décision des destinataires de l'offre d'acquisition.

E. Publication

L'offre d'acquisition ainsi que toutes les publications en rapport avec l'offre d'acquisition seront publiées dans la Neue Zürcher Zeitung, la Feuille officielle suisse du commerce, Finanz und Wirtschaft, Solothurner Zeitung en allemand ainsi qu'en français dans Le Temps. Les informations seront également remises à Telekurs, Bloomberg et Reuters.

F. Rapport de l'organe de évision au sens de l'article 25 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières

En notre qualité d'organe de révision reconnu par l'autorité de surveillance selon la loi fédérale sur les bourses pour la vérification d'offres publiques d'acquisition, nous avons vérifié le prospectus d'acquisition tout en tenant compte des exceptions qui ont été admises par la commission des OPA. Le rapport du Conseil d'administration de Axantis ne fait pas partie de notre vérification.

La responsabilité de l'établissement du prospectus d'acquisition incombe à l'offrant alors que notre mission consiste à vérifier ce document et à émettre une appréciation le concernant.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification afin de pouvoir confirmer l'intégralité formelle selon la loi et les ordonnances et de relever des déclarations erronées significatives avec une certitude raisonnable. Nous avons examiné des informations matérielles soit complètement soit en procédant à des sondages. En outre, nous avons analysé l'observation des lois et ordonnances. Nous sommes de l'avis que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre analyse, le présent prospectus d'acquisition correspond aux exigences de la loi et des ordonnances. En particulier:

- le prospectus d'acquisition est exact et complet;
- l'égalité de traitement des destinataires de l'offre est respectée;
- le financement de l'offre est assuré et les fonds nécessaires sont disponibles;
- les règles concernant les offres obligatoires selon les Art. 37 ss OOPA sont observées, en particulier celles qui concernent le prix de l'offre;
- les effets de l'annonce préalable de l'offre selon l'Art. 7 ss OOPA sont observés.

Zurich, le 14 décembre 2000

ARTHUR ANDERSEN AG

Eric G. Ohlund

Thomas Stenz

d'administration de Axantis au sens de l'article 29 de la Loi fédérale sur les bourses mobilières et des articles 29-32 OOPA

Recommandation

Le conseil d'administration de Axantis Holding SA («Axantis») a décidé de recommander aux actionnaires d'Axantis d'accepter l'offre publique d'acquisition de EMS. Il invite tous les actionnaires qui ne souhaitent pas prendre le risque de la réorientation stratégique sur plusieurs années de vendre leurs actions à EMS dans les limites de la durée de l'offre. l'offre de EMS permet aux actionnaires de vendre leurs actions à un niveau proche du plus haut cours historique. Au cas où l'offre d'acquisition n'aboutirait pas, le consei d'administration estime que l'évolution du cours sera incertaine.

Depuis le début de 1999, le groupe Axantis poursuit sa réorientation sur la production de cellulose valorisée et de dérivés de cellulose valorisée ainsi que sur les produits de filiation de la levure. Cette réorientation a été autorisée par les actionnaires, lors de l'assemblée générale 1999 et est depuis largement soutenue. En octobre de cette année, Messieurs Daniel et Martin Model ont soumis leur offre de fusion du groupe Axantis avec le groupe Model. Cette intention a été appuyée par une offre publique d'acquisition préalablement annoncée le 30 octobre 2000 et publiée le 27 novembre 2000. Daniel et Martin Model détenaient un paquet d'actions d'environ 21% si l'on tient compte du paquet qui leur a été proposé par la Banque Julius Baer & Cie SA («Banque Baer»). Le conseil d'administration a étudié les différentes possibilités d'actions dans cette situation, étant conseillé par UBS Warburg pour toutes questions ayant trait aux finances et au marché des capitaux. Sur la base de cette analyse, le conseil d'administration a décidé de refuser l'offre Model et s'est résolument opposé à la proposition de Messieurs Model, visant à fusionner le groupe Axantis avec le groupe Model.

Le conseil d'administration a réexaminé la situation après avoir été informé de l'intention de EMS de se porter acquéreur des paquets d'actions de Messieurs Model et de la Banque Baer et de soumettre une offre publique d'acquisition pour toutes les actions de Axantis. Il s'est laissé guider par les réflexions suivantes:

- (1) EMS et le groupe Axantis sont tous deux actifs dans le secteur des matériaux polymères. Les matériaux utilisés par EMS reposent sur les polyamides et le polyester, tandis que le groupe Axantis s'est spécialisé dans le cadre de sa réorientation dans la cellulose valorisée et les celluloses modifiées par réaction physico-chimique, ainsi que dans les produits biochimiques. Les principaux domaines d'activité des deux entreprises sont ainsi étroitement apparentés et se complètent.
- (2) Compte tenu des expériences de EMS dans le domaine des matériaux polymères, l'on peut supposer que le groupe Axantis bénéficiera grandement du savoir-faire de EMS.
- EMS a déclaré au conseil d'administration et au public qu'elle était disposée à soutenir la stratégie engagée par Axantis avec ses ressources financières, ses capacités de direction et son savoir-faire. Après le rachat, Axantis devrait être intégré et développé dans le segment des matériaux polymères de EMS en tant que division indépendante.

Outre ces aspects positifs qui vont de paire avec un engagement de EMS dans Axantis, il ne faut pas oublier que la mise en ouvre de la stratégie adoptée par Axantis comportera toujours des risques. Même avec EMS comme partenaire, la mise en ouvre de cette stratégie nécessitera de 2 à 4 ans. Ce n'est qu'alors que l'on verra si la stratégie recherchée aura réussi. Les actionnaires qui ne souhaitent pas porter ces risques et qui, de plus, ne veulent plus participer à une société contrôlée tout au plus par un actionnaire majoritaire ont la possibilité, grâce à l'offre publique d'acquisition de EMS, de se désengager à un prix proche du cours de l'action le plus haut de son histoire. Au cas où l'offre publique d'acquisition n'aboutirait pas, le conseil d'administration estime que l'évolution du cours sera incertaine.

Dans sa prise de décision, le conseil d'administration a notamment apprécié la situation actuelle, ainsi que les potentiels de développement futurs du groupe Axantis et les risques qui en résultent. Il a également tenu compte des positions élaborées par ses conseillers financiers et stratégiques.

Pour conclure, le conseil d'administration estime que dans les circonstances données, les actionnaires qui ne désirent pas assumer les risques évoqués ont intérêt à accepter l'offre publique d'acquisition de EMS.

Intentions des actionnaires importants de Axantis Holding SA

SUVA Schweizerische Unfallversicherungsanstalt, 6002 Luzern, seul actionnaire, mis à part l'offrant, qui détient plus de 5% des droits de vote, a communiqué au Conseil d'administration qu'elle accepte l'offre d'acquisition.